

L'infraction intentionnelle.

Par **FGH007**, le **30/04/2008** à **17:49**

Salut à tous!

Je sollicite votre aide pour un sujet de galop: "dol général,dol spécial".

Pour ce sujet, j'ai pensé que le problème juridique pouvait être le rapport qui existe entre les deux notions ou encore la différence dans leur régime.Et aussi, j'ai pensé l'ossaturer ainsi:

I- Deux infractions intentionnelles...

A- la notion de dol générale

B- la notion de dol spécial

II- ... Au régime juridique distinct

A- le régime du dol général

B- le régime du dol spécial

Qu'est ce que vous en dites peuple de juriste.

Par **Gab2**, le **02/05/2008** à **03:36**

Bonjour.

J'ai peur que tu te répètes un peu trop entre le I et le II.

a ta place, j'élargirai quelque peu le sujet en commençant par définir l'intention ainsi que sa place dans les infrctions du droit pénal.

I- La définition de l'intention

A) Définition négative (ce que n'est pas l'intention)

1) la conscience

2) le mobile

B) définition positive

1) la connaissance de la norme incriminée

2) La volonté de passer outre

II- la place de l'intention

- A) Une place prioritaire
- B) une place stratégique

(Je reprend sur la fin, le plan de Yves Mayaud, dans son excellent ouvrage de DPG).

Par **alasoop**, le **02/05/2008** à **10:48**

salut à tous,
je suppose qu'il s'agit d'une dissert, et donc il faut être critique.
je pense que le devoir doit porter sur l'idée de "but" pour faire le parallèle avec l'idée "d'intention" et notamment de traiter de l'éventualité où le but devient intention parcequ'il ne s'est pas matérialisé et donc perd sa possible qualification de dol spécial.

:roll:

enfin, je crois Image not found or type unknown

@+

Par **Kem**, le **04/05/2008** à **19:41**

Je passe en vitesse et j'ai lu en diagonale.

Mais.

Le titre du sujet n'est pas un pléonasme ?

L'infraction n'existe pas s'il n'y a pas d'intention ... ?

Par **Camille**, le **05/05/2008** à **13:01**

Bonjour,
Ben dame, M'dame... et les infractions au code de la route, c'est toujours intentionnel ?
"j'avais pas vu le panneau",
"non, le feu était jaune, pas rouge",
"Un stop ? quel stop ? Où ça, un stop ?",
"Moi ! J'étais pas à 170, à peine à 127, disons 129 3/4",
"Comment ça, on a pas le droit de stationner devant SON bateau ???",
"quand il y a une ligne continue, on a bien le droit de dépasser un tracteur, non ?"
"..."
:))

Image not found or type unknown

Par **Kem**, le **05/05/2008** à **13:14**

Rha, les femmes au volant ! (ha zut, homme ou femme ??)

L'anecdote de Kem :

Je passais dans une voie à sens unique en toute connaissance de cause. Juste à la sortie, des policiers en embuscade !

Ils me demandent "Vous n'avez pas vu le panneau?" et je réponds "mais il était tout petit!"

Mort de rire et victimes de mon charme, ils m'ont laissé partir sans rien payer.

Par **Camille**, le **06/05/2008** à **06:32**

Bonjour,

[quote="Kem":3afj8tf6]Rha, les femmes au volant ! (ha zut, homme ou femme ??)
[/quote:3afj8tf6] :))

¿ Quién sabe ? 

[quote="Kem":3afj8tf6]
L'anecdote de Kem :

Je passais dans une voie à sens unique en toute connaissance de cause. Juste à la sortie, des policiers en embuscade !

Ils me demandent "Vous n'avez pas vu le panneau?" et je réponds "mais il était tout petit!"

Mort de rire et victimes de mon charme, ils m'ont laissé partir sans rien payer.[/quote:3afj8tf6]
:D



Par **alasoop**, le **08/05/2008** à **12:08**

salut vous,
et les dol éventuels ? :lol:

vous en faites quoi ? 

dois-je vous rappeler que le nouveau code pénal a créé la mise en danger d'autrui...

:wink:

Image not found or type unknown

en effet, l'intention peut exister dans une infraction sans représenter le résultat à atteindre.

ainsi, je veux te blesser mais je te tue, (pas cool tout ça) mais bon, il paraît que ça existe.

he ben, le dol ne sera pas spécial.

et d'ailleurs le principe de légalité, impose de requalifier l'infraction.

enfin , je crois...

je suis d'accord pour les policiers, ils n'ont pas forcément bon goût. mdr.

Image not found or type unknown